

Réunion du Conseil Municipal

Du 17 juin 2026 à 20 heures

Le mercredi 17 juin 2026 à 20h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 juin 2026 par M. Jean-Noël GILIBERT, maire, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean-Noël GILIBERT, Lucie CARRIERE, Laurent CAYREL, Jean ALBARET, Michèle AUGUY, Gérard DELFAU, Valérie LE CHEVALIER, Patricia DELORME, Cyrille COUMOUL, Dylan VALETTE

Absents représentés : Caroline JUERY par Jean-Noël GILIBERT

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois – Autorisation de signature
 - Biens de section
 - Questions diverses
- Approbation du compte rendu des deux dernières séances.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 5 juin 2026.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois – Autorisation de signature

Le maire rappelle que l'Office national des forêts procède à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité. La réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro. Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de bois, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation. Cette solution répond à un schéma standard et connu des comptables publics.

Dans ce cadre, il est possible :

- Soit de ne pas donner mandat à l'ONF et de prendre directement en charge l'émission des factures électroniques,
- Soit de donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro, pour le compte de la commune. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF. Il pourra y être mis fin à tout moment par décision du conseil.

Le maire demande au conseil d'en délibérer.

Le conseil donne mandat à l'ONF pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro.

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Biens de section**

M. Dylan VALETTE quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le maire fait savoir que par jugement du 19 mai 2026, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a :

- annulé la décision implicite de la commune de Lieutadès, agissant pour le compte de la section de commune de Lagarde rejetant la demande formée par M. Gévaudan, le 28 avril 2023, tendant à l'attribution de terres à vocation agricole ou pastorale appartenant à cette section de commune
- enjoint à la commune de Lieutadès de procéder à la réattribution des terres à vocation agricole ou pastorale appartenant à la section de commune de Lagarde après avoir examiné la demande formée par M. Sébastien Gévaudan dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent jugement.

Il précise qu'en exécution de cette décision, il convient de :

- Prendre acte du jugement rendu et reconnaître que Sébastien GEVAUDAN relève du rang prioritaire
- Précise que pour permettre un nouvel allotissement conforme aux dispositions de l'article L.2411-10 du Code général des collectivités territoriales, il convient de dénoncer les conventions pluriannuelles d'exploitation signées avec Mme Nadine GEVAUDAN, M. Thierry VALETTE et M. Jérôme BOUSSUGE.

Il demande au conseil d'en délibérer.

Le conseil municipal :

- *Prend acte du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand du 19 mai 2026 ;*
- *Reconnaît le statut d'exploitant de rang 1 à Sébastien GEVAUDAN ;*
- *Décide de dénoncer les conventions pluriannuelles d'exploitation signées avec Mme GEVAUDAN, M. VALETTE et M. BOUSSUGE et autorise le maire à les dénoncer par LRAR ;*
- *Autoriser le maire à effectuer toutes démarches nécessaires pour préparer le nouvel allotissement.*

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Lecture de la lettre de Sylvie VAISSADE, présidente du comité des fêtes qui informe le conseil que le comité des fêtes refuse la subvention que la commune leur a attribuée.
- Alarme de l'église : voir pour installation d'un digicode.

- Laurent CAYREL donne le compte rendu des réunions auxquelles il a assisté, à savoir pour la révision allégée du PLUI et pour le projet de mise en place à la tourbière d'un circuit pour les personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire

Jean-Noël GILIBERT,

Lucie CARRIERE

Laurent CAYREL

Jean ALBARET

Michèle AUGUY

Gérard DELFAU

Valérie LE CHEVALIER

Patricia DELORME

Caroline JUERY
(Absente représentée)

Cyrille COUMOUL

Dylan VALETTE